

LE REGLEMENT DE VOTRE CARTE « CA M'AVANTAGES ! » DEVIANNE

Depuis le 21/04/2010, les Conditions Générales sont les suivantes :

Objet de la Carte : La Carte « Ca m'avantages ! » DEVIANNE est développée par la société Sedev, S.A. au capital de 5 129 260€, dont le siège social est situé à Wasquehal (59290), ZI de la Pilaterie, 30 rue des Châteaux, immatriculée au RCS de Roubaix Tourcoing sous le numéro 314 515 206.

Elle est vendue dans tous les magasins à l enseigne « DEVIANNE » et est acceptée dans tous les magasins à enseignes Devianne, Magvet, Capmod et Stanford de France Métropolitaine. Elle est réservée aux particuliers âgés de plus de 18 ans.

La carte « Ca m'avantages ! » DEVIANNE permet à son titulaire, ci-après dénommé « le Porteur », de percevoir dans la mémoire de la Carte et par la seule production de celle-ci, un nombre de points calculés sur le prix de vente net diminué de toutes remises, escomptes ou rabais pour tout achat de biens et services effectué auprès des magasins à enseignes Devianne, Magvet, Capmod et Stanford.

Avantages de la Carte « Ca m'avantages ! »

Points : Tout achat avec présentation de la Carte « Ca m'avantages ! » DEVIANNE donne droit à des points. Chaque tranche pleine de 1€ donne droit à 1 point. Par exemple : 15,60 euros = 15 points.

Pour tout achat, les points ne peuvent être attribués qu'une seule fois, indépendamment du nombre de cartes présentées par le porteur.

Bonus supplémentaire à chaque passage en caisse : Chaque passage en caisse, dans la limite d'un passage en caisse par jour, donne droit à 10 points.

Utilisation des points acquis : Le Porteur de la Carte « Ca m'avantages ! » DEVIANNE, à partir de 300 points cumulés dans les enseignes Devianne, Magvet, Capmod et Stanford, reçoit par courrier ou à la caisse du magasin un chèque ou un bon de réduction nominatif de 20%, valable une seule fois sur l'ensemble des collections (hors périodes de soldes et non cumulable avec les soldes, promotions et remises fidélité), sauf mention contraire indiquée en magasin, dans le magasin Devianne et sur présentation de sa Carte.

Le chèque ou le bon de réduction est valable jusqu'à la date limite de validité indiquée sur le chèque, soit 8 semaines. Il ne sera pas remplacé en cas de perte, de vol ou de destruction. L'offre pourra être limitée par Sedev à 3 chèques ou bon de réduction par an. Dès l'attribution du chèque ou bon de réduction de 20%, le compte points de la Carte est automatiquement débité de 300 points. Le solde de points éventuel reste comptabilisé et s'ajoute aux points suivants. Les remboursements d'achats donnent lieu à un débit de points. Les points acquis en violation des présentes conditions ou par une utilisation frauduleuse seront annulés sans compensation d'aucune sorte. Les points n'ont pas de valeur marchande ou patrimoniale et ne peuvent en aucun cas être convertis en espèces ou tout autre moyen de paiement. Le compte de points peut être consulté sur www.camavantages.com ou en magasin.

Avantages bienvenue : La Carte « Ca m'avantages ! » DEVIANNE donne droit lors de l'adhésion initiale à 50 points de bienvenue et un guide d'avantages.

La société Sedev se réserve le droit de faire évoluer ces offres.

Anniversaire : Une offre surprise est adressée à domicile quelques jours avant l'anniversaire déclaré du Porteur de la Carte.

Avantages ponctuels: Une offre promotionnelle peut être proposée chaque mois aux Porteurs de la carte. Elle est communiquée en magasin et www.camavantages.com, et

accordée sur présentation de la Carte. Ces avantages et leurs conditions d'utilisation pourront être communiqués par courrier à domicile, par messagerie électronique, sur un espace réservé au sein du site internet « Ca m'avantages ! » Devianne ou par affichage en magasin.

Avantage lors du renouvellement: Lors du renouvellement de sa carte, le porteur bénéficiera d'un bon ou chèque de réduction sur l'article de son choix. (Offre valable hors périodes de soldes et non cumulable avec les soldes, promotions et remises fidélité).

Assurance achats* : En cas de dommage accidentel sur un vêtement acheté chez Devianne, Magvet, Capmod, Stanford ou ailleurs dans les trois mois suivant l'achat, et validé par les équipes Verywear, le Porteur est remboursé par un bon d'achat correspondant à 100% de la valeur du vêtement.

*Offre valable sur présentation du ticket de caisse original, sur les vêtements de valeur supérieure à 75 euros nets de remise et limitée à un total de remboursement de 400 euros par an et par carte. Le bon d'achat est valable 1 mois. En cas de mise en œuvre de l'assurance, le compte points de la Carte sera débité du nombre de points correspondant au prix d'achat net du produit indiqué sur le ticket de caisse.

Exclusions : - les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive
- les consommables (boutons, fermetures éclair...) et leur remplacement.

<Coût de la Carte « Ca m'avantages ! » DEVIANNE: La cotisation est de 9 euros et sera facturée au Porteur au moment de l'adhésion. La Carte est remise au Porteur au moment de son adhésion.

Durée de validité, renouvellement de la Carte : La Carte est valable 1 an à compter du jour de l'adhésion. A chaque date d'anniversaire de la Carte, l'adhésion se renouvelle par un règlement de 9 euros en magasin. Pour toute adhésion intervenant dans les 6 mois suivant la date d'échéance de la Carte, le solde de points sera repris. Au cas où le Porteur de la Carte ne souhaite pas renouveler son adhésion, son solde de points ne donne pas droit à une contrepartie financière.

Bons d'achat, chèques cadeaux : Les bons d'achat et chèques cadeaux, chèques de réduction attribués au Porteur sont incessibles, indivisibles, et ne peuvent en aucun cas avoir une valeur d'échange ou de remboursement, être vendus ou monnayés sous quelque forme que ce soit. Ils ne seront pas remplacés en cas de perte, de vol ou de destruction.

Fonctionnement de la Carte « Ca m'avantages ! » DEVIANNE : La Carte est créditée par la comptabilisation dans la mémoire du nombre de points acquis lors de chaque transaction. Le solde créditeur est mis à jour sous 24 heures. L'utilisation de la Carte « Ca m'avantages ! » DEVIANNE suppose le respect des conditions et procédures en vigueur chez Sedev, notamment :

- lecture de la Carte par un matériel d'encaissement électronique spécifique, pour comptabiliser dans la mémoire de ladite Carte, de points acquis lors de chaque transaction ;
- de la remise au Porteur du ticket émis par le magasin lors de la transaction qui fait foi des opérations qui y sont portées.

Perte ou vol et effet des oppositions : En cas de perte ou vol de sa Carte « Ca m'avantages ! » DEVIANNE, le Porteur devra le signaler en magasin soit par la remise d'un

courrier, soit par le biais d'un bulletin de mise en opposition disponible en magasin. Après règlement de 2 euros, une nouvelle Carte émise sous le même numéro sera tenue à sa disposition dans le magasin de son choix, dans les 30 jours suivants. Le total de points y sera réaffecté.

Changement d'adresse : Le porteur garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. En cas de changement d'adresse, de nom ou toute autre indication d'état civil, le Porteur devra le signaler en magasin ou par courrier à : Carte « Ca m'avantages ! » DEVIANNE – BP 67 – 59052 Roubaix cedex 1 ; en précisant le numéro de la Carte concernée afin de continuer à bénéficier des avantages de la Carte.

Modification des conditions du règlement : Sedev se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment. Aucune modification du règlement, droits et avantages ou suppression y compris de la carte n'ouvrira droit à indemnisation pour le Porteur.

Informatiques et Libertés : En vertu de la loi n°78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Porteur de Carte est informé que ses réponses au questionnaire d'adhésion à la Carte sont nécessaires au traitement et à la délivrance de la Carte.

Les opérations et les traitements automatisés effectués ultérieurement à partir des informations recueillies lors de l'adhésion à la carte « ça m'avantages »Devianne ; ainsi que celles collectées ultérieurement au travers de l'utilisation de la carte lors de chaque passage en caisse (notamment les informations relatives aux achats) pourront être communiqués aux sociétés membres de son groupe ; à savoir : Sedev, Stanford, Magvet ou CATM (enseigne Capmod), ainsi qu'à leurs partenaires pour la mise en place d'actions commerciales, sauf opposition expresse du Porteur.

Le porteur de carte est informé qu'il peut s'opposer, lors de l'adhésion ou à tout autre moment, à ces communications aux partenaires et qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait sur les renseignements le concernant. Il peut être exercé par courrier auprès de Sedev - Carte « Ca m'avantages ! » - ZI de la Pilaterie - 30 rue des Châteaux - 59290 Wasquehal.

Acceptation : L'utilisation de la carte implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dont le Porteur reconnaît avoir pris connaissance en complétant le formulaire d'adhésion.